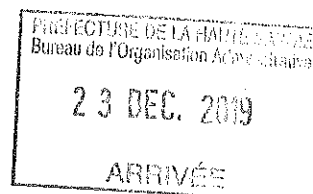

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2019-31



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 17 décembre 2019

Nombre de membres du comité de direction : 26

Nombre de membres présents ou représentés : 17

Président de séance : Monsieur ETCHART

Secrétaire de séance : Monsieur AEBISCHER

Membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : Messieurs AEBISCHER, LUY, Mesdames DEREMBLE, MARTIN,

Membres absents des élus Annemasse Agglo : Mesdames BERGER, BURKI, MAGDELAINE,

Membres présents ou représentés des élus du Genevois : Messieurs ETCHART, GRANDCHAMP, DE SMEDT, BARBIER

Membres absents des élus du Genevois : Messieurs MUGNIER, REY, Madame HERRERO,

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : Mesdames BUSSAT, NERI, VANDESTEENE, Messieurs BERTRAND, CHUTIN, FEUILLET, LESAGE, MOUCHET, TOVANY,

Membres absents des socio professionnels : Madame QUEMENT, Messieurs TSHIAM, BOSSY,

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mesdames INCANDELA, MERCIER, RAMPON

Invités présents : Monsieur LANGLOIS, Madame MAISONNIAC.

OBJET : Approbation des Tarifs Salon de l'auto 2020

Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme

Vu l'article 3 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que l'EPIC peut réaliser la commercialisation de services touristiques,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève Haute-Savoie, France qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant que le Salon de l'auto de Genève se déroulera du 5 au 15 mars 2020,

Considérant qu'à ce titre, l'OT des Monts de Genève met en place des navettes spéciales dédiées à la clientèle des hébergements partenaires (région d'Annemasse),

Considérant que l'OT des Monts de Genève étend cette offre de service aux clientèles de l'OT des Monts de Genève, se présentant aux guichets ou passant par la centrale de réservation ou par un partenaire extérieur,

Considérant que l'OT des Monts de Genève mettra en place sa propre billetterie pour les titres de transport,

Considérant que l'OT des Monts de Genève, dans le cadre d'un dépôt vente conventionné avec le prestataire de service, commercialisera :

- Des titres de transports gratuits pour un trajet aller/retour pour les clientèles des hébergements partenaires uniquement,
- Des titres de transports au tarif de 15 € TTC pour un trajet aller/retour pour les clientèles l'OT des Monts de Genève (guichets et centrale de réservation),
- Des entrées au Salon de l'Auto 2019 au tarif de 11 € TTC par adulte, pour les clientèles l'OT des Monts de Genève, hébergeurs et partenaires,

- Des entrées au Salon de l'Auto 2019 au tarif de 9 € TTC par enfant de 6 à 15 ans inclus, pour les clientèles l'OT des Monts de Genève, hébergeurs et partenaires,
- Des titres de transports gratuits pour un trajet aller/retour pour les enfants de 0 à 5 ans.

**Au vu de cet exposé, le comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité la commercialisation par les Monts de Genève des billets précédemment cités,
APPROUVE à l'unanimité les tarifs présentés.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 17 décembre 2019
affiché ou notifié le 17 décembre 2019

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Président
Monsieur ETCHART

